



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

musées

Question écrite n° 35500

Texte de la question

M. Éric Straumann interroge Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'évolution des engagements de l'État dans le projet d'extension du musée Unterlinden de Colmar (Haut-Rhin).

Texte de la réponse

Le Musée d'Unterlinden, ouvert en 1853, situé dans l'ancien couvent des Dominicaines fondé au 13e siècle et classé monument historique, contribue au rayonnement de l'Alsace et s'inscrit dans le cadre de la politique transfrontalière. Un des musées les plus visités en région, il doit sa réputation internationale à la qualité de ses collections centrées sur le retable d'Issenheim et les primitifs rhénans, à sa section de référence pour la sculpture du Moyen-Âge tardif, ainsi qu'à ses collections et expositions d'art moderne et contemporain. Le projet de restructuration et d'extension dans le bâtiment des Bains, datant du début du XXe siècle, permettra au musée de valoriser ses collections d'art moderne et contemporain, d'augmenter l'attractivité du site et de conserver son rang parmi les grandes institutions européennes. À ce titre, il a été inscrit au Contrat de projet État-Région 2007-2013 et au Plan musées 2011-2013 par le ministre de la culture et de la communication, pour un montant arrêté à 4,9 M€. Actuellement, la totalité des autorisations d'engagements a été notifiée à la direction régionale des affaires culturelles d'Alsace. Concernant les crédits de paiements, cette opération a déjà bénéficié jusqu'en 2013 de 2,104 M€ et en 2014, 1,4 M€ ont été notifiés ; l'achèvement du projet nécessitera le versement d'un reste à payer qui s'élève à 1,396 M€, soldant ainsi la participation de l'État à cette opération. La maîtrise d'ouvrage des travaux est assurée par la ville de Colmar et la maîtrise d'oeuvre par les cabinets Herzog et de Meuron, d'une part, et Richard Duplat, architecte en chef des monuments historiques, d'autre part. Le service des musées de France accompagne ce projet dans l'ensemble de ces phases, en apportant son expertise architecturale et scientifique, notamment dans l'élaboration du programme muséographique. Dans ce contexte, en lien avec la Ville de Colmar et la Société Schongauer, le service des musées de France et le Centre de recherche et de restauration des musées de France ont apporté suivi et conseil pour la restauration du retable d'Issenheim. Ainsi, après expertise des conditions de sécurité et de sûreté, la chapelle des Dominicains a été considérée comme appropriée à accueillir le retable d'Issenheim. Les opérations de déménagement du retable et des autres oeuvres (retable d'Orlier et des Dominicains, sculptures médiévales...) présentées dans ce lieu, ont commencé le 21 octobre pour s'achever le 8 novembre dernier. L'État a subventionné à hauteur de 77 500 € la mise en sécurité des lieux et le transfert du retable dans la chapelle des Dominicains, afin de protéger l'oeuvre et assurer sa visibilité. Les travaux concernant la restauration de cette chapelle (réfection de la toiture, accessibilité, travaux de muséographie, d'éclairage) vont pouvoir commencer prochainement ; les travaux de la nouvelle aile consacrée aux collections d'art modernes et contemporaines suivent leur cours.

Données clés

Auteur : [M. Éric Straumann](#)

Circonscription : Haut-Rhin (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35500

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [6 août 2013](#), page 8300

Réponse publiée au JO le : [24 décembre 2013](#), page 13470